VILLE D'ANDENNE

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

SEANCE DU : 12 octobre 2020

Présent(e)s :

M. Claude EERDEKENS, Bourgmestre
MM. Vincent SAMPAOLI, Benjamin COSTANTINI, Guy HAVELANGE, Françoise LEONARD et Elisabeth MALISOUX, Echevins ;

MM. Sandrine CRUSPIN, Christian BADOT, Marie-Christine MAUGUIT, Etienne SERMON, Rose SIMON-CASTELLAN, Philippe MATTART, Philippe RASQUIN, Christian MATTART, Françoise TARPATAKI, ~~Florence HALLEUX~~, Martine DIEUDONNE-OLIVIER, Cassandra LUONGO, Jawad TAFRATA, Kévin GOOSSENS, Caroline LOMBA, Christine BODART, Marie-Luce SERESSIA, ~~Natacha FRANCOIS~~, Gwendoline WILLIQUET, Damien LOUIS, Hugues DOUMONT, Nathalie ELSEN et Eddy SARTORI, Conseillers communaux ;

M. Ronald GOSSIAUX, Directeur général

Présidence pour ce point : M. Philippe RASQUIN

13.2. OBJET : Interpellation de Monsieur le Conseiller Etienne SERMON : « *Politique immobilière à ANDENNE : encore un projet d'immeuble à appartements qui pose problème* »

Monsieur Etienne SERMON, Conseiller communal, interpelle le Collège comme suit :

« Le groupe AD&N est favorable au développement urbanistique de notre ville mais celui-ci doit être harmonieux, respectueux de nos lieux de vie et des habitants actuels. De nouveaux lotissements doivent être réfléchis dans une vision politique globale du développement territorial... ce qui n'est manifestement pas le cas à Andenne.

Lors du dernier Conseil communal, mon collègue Philippe Mattart vous questionnait sur la pertinence d'un projet d'immeuble à appartements à Petit-Warêt qui, de toute évidence, pose question. Cette fois, c'est un projet en bordure du centre-ville qui nous inquiète !

En date du 18 septembre 2020, le collège communal a approuvé un permis d'urbanisme visant à autoriser la construction d'un immeuble d'une douzaine d'appartements, rue Denée/Avenue de Chauny.

Les riverains s'émeuvent de l'implantation de cet immeuble. Situé dans un quartier résidentiel constitué essentiellement de maisons quatre-façades, ce projet est-il compatible avec la configuration des lieux ? Cette construction projetée sera, qu'on le veuille ou non, proche du bâti existant avec des conséquences que cela suppose. Les riverains ne se sont d'ailleurs pas laissés faire : ils se sont mobilisés et ont décidé de contester le permis délivré par le collège.

Comme d'habitude, d'autres questions se posent à l'égard de ce type de projet urbanistique : quid d'une réflexion sur la mobilité dans le quartier ? Quid des services rendus à une population (qui fatalement augmente) ? Quid de l'intégration paysagère de ce genre de projet ? Ce projet ouvre-t-il la porte à d'autres projets similaires dans le quartier ?

Ne pensez-vous pas que, nonobstant les prérogatives du Collège et le prescrit légal, un dossier tel que celui-ci devrait donner lieu à une réelle concertation beaucoup plus ouverte avec les riverains et que leurs arguments devraient davantage être considérés et écoutés ?

Une fois de plus, pour AD&N, la démographie n'est pas une fin en soi mais le bien-être et la qualité de vie des citoyens en sont une. »

* * *

En réponse à Monsieur Etienne SERMON, Monsieur le Bourgmestre déclare que la délivrance de ce permis d'urbanisme par le Collège a été mûrement réfléchie.

Il relève à ce sujet que Monsieur SERMON ne s'est pas déplacé à l'Administration pour consulter le dossier qu'il décrie pourtant.

Il fait état d'une concertation préalable avec les riverains, projection de plans à l'appui, ayant pour objectif de les convaincre à la concrétisation de ce projet urbanistique.

Il signale que la construction de ces appartements a pour but d'améliorer l'ancienne situation, à savoir les entrepôts d'une entreprise de transport, qui a causé des désagréments par le passé.

Monsieur le Bourgmestre indique que bon nombre de projets urbanistiques font l'objet de réclamations de la part du voisinage. A cet égard, il estime que ces contestations ne doivent pas pour autant contrarier la délivrance de ces permis d'urbanisme en dépit du bon sens.

Il fait remarquer que différents avis préalables sont sollicités auprès des services communaux avant la délivrance de ces permis d'urbanisme. Tous étaient favorables au projet.

Il ajoute par ailleurs que ce projet est conforme au plan de secteur, d'où l'utilité de voir sortir de terre ce projet immobilier.

Il fait référence à la politique immobilière européenne par laquelle l'on encourage la densification de l'habitat et la construction de bâtiments modernes et passifs, à laquelle il se rallie.

Il estime qu'il y a lieu de ramener l'habitat dans les villes pour éviter l'étalement des projets urbanistiques dans les villages.

Monsieur Etienne SERMON prend la parole et fait le constat de nombreux immeubles à appartements vides.

Il souhaiterait, en collaboration avec tous les élus, réfléchir à une ligne politique à adopter en matière de développement urbanistique.

Monsieur le Bourgmestre répond que la politique de la majorité a fait l'objet de la Déclaration de Politique Communale en matière d'aménagement du territoire où il y a eu matière à réflexion, de même que dans le PST.

En ce qui concerne la présence d'appartements inoccupés, Monsieur le Bourgmestre a pris connaissance d'un rapport comprenant le relevé du nombre d'appartements/habitations vendus ou loués sur l'entité andennaise, lequel sera communiqué à Monsieur SERMON.

Il ajoute que la Ville d'Andenne développe une politique du logement concertée et réfléchie en fonction du marché immobilier ; il y a une évolution constante de demandes de logements sur l'entité andennaise.

Ainsi fait en séance à ANDENNE, date que d'autre part.

PAR LE CONSEIL,

LE DIRECTEUR GENERAL, **LE BOURGMESTRE,**

VILLE D'ANDENNE NAMUR

R. GOSSIAUX **C. EERDEKENS**